

La CFE-CGC, a le plaisir de vous annoncer le lancement des négociations essentielles concernant le télétravail au sein de notre entreprise le 28 mars.

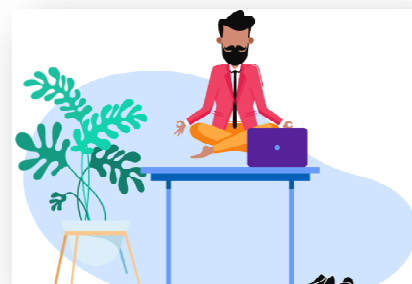
Cet accord remplacera la charte télétravail actuellement en vigueur jusqu'à la fin du mois d'avril. Cela nous donne l'opportunité de redéfinir et d'améliorer les pratiques de télétravail au sein de notre entreprise, en tenant compte de vos retours d'expériences et de vos besoins individuels.

Nous croyons fermement que le télétravail peut offrir des avantages considérables en termes de flexibilité, de bien-être et de performance professionnelle pour tous les employés de Segula.

En tant que représentantes de la CFE-CGC, nous nous engageons à défendre vos intérêts et à garantir que cet accord sur le télétravail soit juste, transparent et avantageux pour chacun d'entre vous.

Nos objectifs pour ces négociations sont clairs :

- Établir des directives solides pour le télétravail, en tenant compte des besoins individuels de chaque employé.
- Définir les modalités pratiques du télétravail, notamment en ce qui concerne la fréquence, les horaires et les outils de communication à utiliser.
- Protéger les droits des travailleurs et promouvoir un équilibre sain entre vie professionnelle et personnelle.



Pour mener à bien ces négociations, nous avons besoin de **votre retour d'expérience**.

Vos perspectives, vos préoccupations et vos idées sont essentielles pour un accord qui réponde véritablement à **vos besoins**. Nous vous encourageons donc vivement à partager vos observations et suggestions avec nous.

ds.cfecgc.segula@gmail.com

N'hésitez pas à nous faire part de vos idées, préoccupations et suggestions tout au long de ce processus. **Ensemble**, nous pouvons façonner un avenir professionnel plus enrichissant et plus épanouissant pour tous les employés de Segula.

Restez à l'écoute pour de plus amples informations sur les prochaines étapes de ces négociations. Votre participation est essentielle et votre voix compte pour nous.

Si vous souhaitez avoir des renseignements supplémentaires ou une assistance, n'hésitez pas à contacter les déléguées syndicales CFE-CGC

S.gonzalez.irp@gmail.com p.pelerbemesnil.irp@gmail.com